

- Modalités de délivrance du diplôme
- Demande de duplicata

Modalités de délivrance du diplôme

DIPLÔME OBTENU AVANT 2007

- Faire une demande d'attestation de diplôme (le diplôme original n'étant plus disponible) sur le site internet : **diplôme.gouv.fr**

DIPLÔME OBTENU À PARTIR DE 2007

Envoi par voie postale :

- Le titulaire du diplôme doit faire une demande écrite où sera mentionné **son numéro de téléphone**, accompagnée :
 - d'une enveloppe (format 21 x 29,7 minimum) libellée à son adresse et affranchie pour un envoi de 34 g en recommandé avec accusé de réception,
 - de la photocopie recto-verso de sa carte d'identité.

Remise en mains propres :

- **au candidat** sur présentation de sa carte d'identité.
- **au représentant légal** (père ou mère) sur présentation de :
 - sa carte d'identité,
 - la photocopie de la carte d'identité de son enfant.
- **à une tierce personne** sur présentation :
 - d'une procuration (cf. document ci-dessous « procuration ») signée par elle-même et par le titulaire du diplôme,
 - de sa carte d'identité,
 - de la photocopie de la carte d'identité du titulaire du diplôme.



ATTENTION, si le diplôme a été obtenu il y a plus de 3 ans, il a été classé dans les archives du collège. Aussi, vous devez obligatoirement appeler l'établissement avant de vous déplacer, afin de permettre à la secrétaire de le récupérer.

Pour cela, vous devrez communiquer vos nom, prénom, numéro de téléphone et année d'obtention du DNB. La secrétaire vous rappellera pour la remise de votre diplôme.

Demande de duplicata

En cas de perte du diplôme du DNB, vous ne pourrez pas en obtenir un nouveau mais uniquement une attestation de diplôme.

Pour cela, vous devez en faire la demande sur le site internet : **diplôme.gouv.fr**

PROCURATION

Je soussigné(e) donne procuration
(nom et prénom du titulaire du DNB)

à pour retirer le
(nom et prénom de la personne mandatée)

Diplôme National du Brevet obtenu au collège St Exupéry de BRAM (11150).

Signature
du titulaire du DNB :

Signature
de la personne mandatée :

Pièces justificatives à présenter avec la procuration :

- Photocopie de la carte d'identité du titulaire du diplôme
- Originale de la carte d'identité de la personne mandatée